

Fonds monétaire international

Côte d'Ivoire : Lettre d'intention, Mémoire de politiques économique et financière, et Protocole d'accord technique

Le 13 novembre 2012

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de la Côte d'Ivoire, dans laquelle sont décrites les politiques que le gouvernement entend mettre en œuvre à l'appui de leur demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété de la Côte d'Ivoire, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.



N° 8830 MEF/CAB/CT-14

Abidjan, 13 Novembre 2012

Madame le Directeur Général
du Fonds Monétaire
International

WASHINGTON DC, 20431

Objet : Lettre d'intention

Madame le Directeur Général,

1. **La Côte d'Ivoire continue d'enregistrer des avancées significatives dans la normalisation de la situation sociopolitique, sécuritaire et en matière de relance économique.** Toutes les Institutions de la République sont désormais fonctionnelles conformément aux dispositions constitutionnelles. Ainsi, les projets et propositions de lois sont de nouveau soumis à l'examen du Parlement. Sur le plan social, les universités publiques ont été rénovées et ont repris leurs activités depuis le 3 septembre 2012, après plus d'une année de fermeture, en raison de leur dégradation avancée. Le processus de réconciliation nationale est en marche, à travers la poursuite des travaux de la Commission Dialogue Vérité Réconciliation (CDVR) avec les partis politiques et la société civile, ainsi que la promotion des actions de paix et de réconciliation auprès des populations locales. Sur le plan sécuritaire, une amélioration significative est enregistrée sur l'ensemble du territoire national, en dépit de quelques cas isolés de violence rapidement maîtrisés. Le Conseil National de Sécurité (CNS) sous la haute autorité du Président de la République a été créé.

2. **Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) joint à la présente lettre d'intention, décrit les progrès réalisés à ce jour ainsi que les politiques que nous mettrons en œuvre pendant l'année 2013.** Sur le plan économique, la reprise de l'activité en 2012 est meilleure que prévue. En effet, au regard des indicateurs conjoncturels qui affichent une bonne tendance, la relance économique se consoliderait avec une croissance du PIB de 8,6%, contre un objectif initial de 8,1%. Cette reprise bénéficie des retombées de l'accroissement des investissements publics et des réformes structurelles qui sont mises en œuvre dans le cadre de notre programme économique et financier ainsi que du regain de confiance du secteur privé, en liaison avec les actions entreprises par le Gouvernement pour améliorer le climat des affaires. La reprise des activités bénéficie également de l'espoir suscité par l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE le 26 juin 2012. En effet, la Côte d'Ivoire a obtenu un allègement total, y

compris les Contrats de Désendettement et de Développement (C2D) avec la France, de 4090 milliards de francs CFA, soit 64,2% de sa dette extérieure. À cet égard, nous adressons nos sincères remerciements à l'ensemble de nos partenaires bilatéraux, privés et multilatéraux, notamment le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement. Tous les ratios d'endettement sont désormais en ligne avec les normes sous régionales et internationales en vigueur, permettant ainsi de dégager une marge pour de nouveaux financements, tout en veillant au respect de la viabilité de la dette. Notre dispositif de gestion de la dette a été révisé en conséquence.

3. Le Gouvernement poursuit les réformes structurelles dans les secteurs clés de l'économie. La réforme de la filière café-cacao entamée en 2011 en vue de garantir un prix rémunérateur aux producteurs d'au moins 60% du prix CAF, est pleinement opérationnelle, avec l'entrée en vigueur du nouveau système de commercialisation. Le Gouvernement a adopté le schéma de réforme des entreprises publiques y compris les banques, pour réduire le portefeuille de 25% et améliorer les performances. Les efforts se poursuivent pour parvenir à l'équilibre financier des secteurs de l'électricité et des produits pétroliers. Les réformes engagées dans ce sens visent à restaurer la viabilité de ces secteurs et à accompagner la croissance.

4. Le Gouvernement est déterminé à faire face aux besoins de la population et faire de la Côte d'Ivoire, un pays émergent à l'horizon 2020. Dans ce cadre, il met en œuvre son Plan National de Développement (PND) 2012–15, qui pose les jalons d'une croissance soutenue et durable impulsée notamment par les investissements, la poursuite des réformes sectorielles et le regain de confiance du secteur privé. Notre objectif est de consolider le dynamisme de croissance amorcé, afin de réaliser un taux d'accroissement du PIB de 9% en 2013 et d'au moins 10% à partir de 2014. Le budget 2013 est élaboré sur cette base et prévoit une hausse des investissements publics, qui s'affichent à 7,5% du PIB contre 5,3% en 2012.

5. Le Gouvernement est convaincu que les politiques et mesures inscrites dans ce Mémorandum sont adéquates pour atteindre ses objectifs. Nous sollicitons le Fonds Monétaire International, à l'effet de mettre à la disposition du Gouvernement, un appui de 65,04 millions de DTS, au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC). Le Gouvernement consultera les services du FMI, de sa propre initiative ou à la demande du Directeur Général du FMI, avant l'adoption de toute autre mesure additionnelle qu'il pourra juger nécessaire, ou en cas de modifications à apporter aux politiques contenues dans ce Mémorandum. Il s'engage également à coopérer pleinement avec le FMI pour atteindre les objectifs de ses politiques.

6. Le gouvernement demande la modification des critères de performance du programme pour fin décembre 2012 et la fixation de ceux à fin juin 2013. La modification des critères de performance à fin décembre 2012 s'explique, en particulier, par la révision des projections de l'allègement de la dette suite à l'atteinte du point d'achèvement PPTE. Les critères modifiés sont conformes aux objectifs macroéconomiques du programme.

7. **Les Autorités ivoiriennes consentent à mettre à la disposition du public la présente Lettre d'intention, le Mémoire de Politiques Economique et Financière (MPEF) et le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint, ainsi que le rapport des services du FMI afférent à la requête du dispositif « FEC ».** Nous autorisons par la présente leur publication et affichage sur le site Internet du FMI, après l'approbation de la revue par le Conseil d'Administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, **Madame le Directeur Général**, l'assurance de notre haute considération.

/s/

Charles Koffi DIBY

Le Ministre de l'Économie et des Finances

Annexes :

- Mémoire de Politiques Economique et Financière (MPEF)
- Protocole d'Accord Technique (PAT)

Piece Jointe I. Côte d'Ivoire : Mémorandum de politiques économique et financière

Le 13 novembre 2012

I. CONTEXTE

1. **Depuis l'investiture du Président de la République, le 21 mai 2011 et l'installation d'un nouveau Gouvernement, la nouvelle stratégie économique est mise en œuvre avec détermination pour faire face notamment aux besoins les plus immédiats de la normalisation sociale, la reconstruction et faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.** Les principales institutions de la République ont été mises en place avec notamment des élections législatives calmes et transparentes et la tenue de la première session ordinaire de l'Assemblée Nationale le 12 mars 2012. Le processus de réconciliation nationale est en marche, avec la poursuite des consultations de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR) notamment avec la société civile et les partis politiques et la multiplication de son action auprès de populations locales. La sécurité s'étend sur l'ensemble du territoire bien qu'il reste encore des cas de violence localisés qui sont rapidement maîtrisés. La création du Conseil National de Sécurité (CNS) sous la haute autorité du Président de la République suite aux attaques d'août 2012 contribue à l'amélioration du cadre sécuritaire. Une nouvelle armée unifiée a été créée. Elle (ainsi que les forces de police et de gendarmerie) est en cours de restructuration et de modernisation avec l'aide des Nations Unies et de pays amis. À cet égard, une nouvelle structure pour gérer le désarmement, la démobilisation, et la réintégration (DDR) a été créée le 8 août 2012.

2. **Notre décollage économique a commencé.** À fin décembre 2011, tous les résultats au niveau macroéconomique ont été bien meilleurs que prévus et les résultats préliminaires à fin juin 2012 montrent que l'objectif de croissance de 8,1 % sera dépassé. Nos efforts nous ont permis d'atteindre en juin 2012 la conclusion du point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE du FMI et de la Banque Mondiale, réduisant ainsi substantiellement le stock de notre dette. L'activité de tous les secteurs est en nette reprise et même pour certains au-dessus de nos espérances. L'indice de confiance de nos entreprises a dépassé les 90 %. Les investissements reprennent, la rentrée universitaire vient d'avoir lieu le 24 septembre 2012 après deux années de fermeture des universités qu'il a fallu reconstruire. Les écoles sont progressivement remises en état ainsi que les hôpitaux et les bâtiments publics. La réfection des routes a aussi commencé ainsi que la construction de nouveaux axes routiers et de voies de dessertes agricoles. Le climat des affaires s'améliore notamment avec l'adoption d'un nouveau code des investissements et l'ouverture d'un guichet unique des investissements. La réforme de la filière Café Cacao est pleinement mise en œuvre depuis le début de la nouvelle campagne cacaoyère en octobre 2012. L'exécution du budget de l'Etat a été meilleure que prévue au cours du premier semestre 2012 et le taux d'inflation reste modéré. La stabilité macroéconomique a été renforcée et la prévisibilité dans la gestion des ressources publiques s'est nettement améliorée. Les réformes structurelles de grandes ampleurs qui sont mises en œuvre dans le cadre des programmes soutenus par le FMI, la Banque Mondiale, la BAD, et l'Union Européenne commencent à porter leurs fruits.

3. **Le Plan National de Développement pour la période 2012–15 est dorénavant notre document de référence sur notre nouvelle stratégie.** Il envisage une croissance forte,

soutenable, inclusive et équitable. La croissance sera tirée par un accroissement substantiel de l'investissement tant public que privé (y compris de l'extérieur). Ces investissements ont été judicieusement choisis autour de moteurs de croissance tant transversaux (justice et bonne gouvernance, éducation et enseignement technique et supérieur, santé, urbanisation et habitat, environnement, salubrité, eau potable, eaux et forêt et sécurité) que verticaux (infrastructures et transport, énergie, mines et hydrocarbures, agriculture, industries et PME, TIC et recherche scientifique, commerce, artisanat et tourisme). Les principaux objectifs se déclinent comme suit :

- réaliser un taux de croissance du PIB réel de 8,6 % en 2012 ; 9% en 2013 ; et 10% en 2014 et 2015. Les investissements devraient passer de 12,5% du PIB en 2012 à 23,5% en 2015 dont les investissements publics de 5,3% du PIB en 2012 à 9% en 2015 ;
- réduire le taux de pauvreté de moitié et revenir vers le groupe de tête des pays africains qui sont les mieux placés dans l'indice du Développement Humain du PNUD ;
- atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015 ou s'en rapprocher de façon sensible ;
- créer un des meilleurs climats des affaires en Afrique et renforcer la compétitivité de notre économie ; et
- rejoindre le groupe de tête des pays africains en ce qui concerne la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption (indice de la Banque Mondiale).

4. **Le Gouvernement a réaffirmé dans sa déclaration de politique générale, sa volonté de poursuivre la mise en œuvre de la politique économique et financière triennale 2011–14 appuyée par la Facilité Elargie de Crédit.** À cet effet, il poursuivra les réformes entamées notamment au niveau (i) de la gestion des finances publiques; (ii) de la gouvernance et de la modernisation de l'administration publique; (iii) du rétablissement de l'équilibre financier du secteur électricité et la révision du prix des produits pétroliers; (iv) de l'assainissement du secteur financier et (v) de l'amélioration du climat des affaires. D'une manière générale, le Gouvernement entend améliorer la qualité des politiques et des institutions pour garantir l'utilisation efficace des ressources, en vue de la promotion du développement durable, de la création d'emploi et de la réduction de la pauvreté. Pour y parvenir, la consolidation de la réconciliation nationale et la restauration de la sécurité sur toute l'étendue du territoire demeureront ses priorités.

Ce supplément au mémorandum fait le point de la mise en œuvre du programme économique et financier 2012 adopté dans le mémorandum du 25 avril 2012 et présente les principales orientations du programme 2013.

II. ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME AU PREMIER SEMESTRE 2012

A. Évolution récente de l'économie

5. **Les résultats à fin juillet 2012 ont été bien meilleurs qu'anticipés, soutenus par les investissements publics et la reprise de la demande intérieure.** 90 % des entreprises adhérentes à la CGECI anticipent un redressement de leurs activités en 2012.

- L'activité économique a progressé à un rythme plus élevé que prévu, soutenu par le dynamisme des activités tertiaires, notamment les ventes de détail et la croissance de la production industrielle liée en particulier à la forte croissance des BTP. Ces évolutions sont les signes d'un retour de la confiance des ménages et des opérateurs économiques. Cette reprise a été impulsée par le Gouvernement, à travers la réalisation de grands chantiers d'infrastructures socio-économiques engagés au cours du premier semestre de l'année 2012. Ces travaux concernent entre autres, la rénovation des universités publiques, la reprise des travaux de construction du pont de Jacquerville et de l'autoroute du nord, ainsi que la réhabilitation et la construction de salles de classe et de centres de santé. Le secteur privé manifeste un grand intérêt pour accompagner cette relance à travers notamment, la construction du Pont BEDIE à Abidjan, le développement du cycle combiné vapeur de la centrale thermique d'AZITO, l'augmentation de la capacité de production de la centrale thermique CIPREL.
- L'inflation à fin juillet 2012 a été maîtrisée (+0,3%) grâce à la normalisation des circuits de distribution et des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie. Cependant, les prix demeurent élevés, en raison des hausses exceptionnelles enregistrées en 2011.
- Les exportations ont augmenté de 10% et les importations de 118,7% avec une très forte hausse des biens intermédiaires et d'équipement. L'excédent commercial diminue d'environ 80% pour se situer à 346,5 milliards de FCFA.
- La situation monétaire s'est caractérisée par une contraction des avoirs extérieurs nets de 200,1 milliards de FCFA), en relation avec la forte hausse des importations. Le crédit intérieur net a augmenté de 6,2% tiré par un accroissement des créances nettes sur l'Etat de 18,1% et une hausse des crédits à l'économie de 1,4%. Représentant ces évolutions, la masse monétaire a enregistré une baisse de 0,5%.

6. **L'exécution du budget au premier semestre 2012 a été meilleure que prévue.**

- Les recettes budgétaires ont enregistré une plus value de 133,4 milliards de FCFA (1,1% du PIB), en rapport avec la relance de l'activité économique, l'évolution favorable du cours du cacao, ainsi que la réorganisation et l'extension des services fiscaux.
- Au niveau des charges, les dépenses ordinaires ont été contenues grâce au suivi particulier des différents postes et au mécanisme de régulation des consommations de crédits mis en place pour accompagner la bonne conduite de la gestion budgétaire. Les

dépenses d'investissement affichent un taux d'exécution de 94,0% avec un niveau de 200,6 milliards de FCFA. Celles financées sur ressources intérieures se sont chiffrées à 147,4 milliards de FCFA avec un taux de réalisation de 104,5% imputable aux dispositions spécifiques d'accompagnement de l'exécution du budget mises en œuvre à travers la réduction des délais de passation de marchés publics, les rencontres périodiques de suivi avec les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF), ainsi que l'approvisionnement d'un compte spécial d'investissement destiné à accélérer le paiement des décomptes.

- S'agissant de la dette intérieure, à fin juin 2012, la réduction nette des exigibles dans les comptes du Trésor s'est établie à 24,2 milliards.
- Par ailleurs, le Gouvernement a fait du marché monétaire et financier sous-régional une des principales sources de financement. À cet effet, il a mobilisé sur ce marché un montant net de 209,8 milliards de FCFA.

B. Mise en œuvre du programme

7. La mise en œuvre du programme économique et financier a été globalement satisfaisante, grâce à la bonne exécution du budget. Tous les critères de performance ont été atteints à fin juin 2012. Les performances réalisées sur les recettes fiscales et les efforts de rationalisation des dépenses ont permis de dégager un solde budgétaire de -0,2% du PIB, contre un objectif de -1,4%. Les dépenses « pro-pauvres » sont ressorties à 496,1 milliards de FCFA pour un objectif plancher de 403 milliards de FCFA, grâce notamment à l'accélération des travaux de rénovation des universités et au bon rythme d'exécution des projets du Programme Présidentiel d'Urgence.

8. La mise en œuvre des réformes structurelles a été poursuivie. Les principales mesures mises en œuvre se présentent comme suit :

- Concernant les finances publiques, (i) les lois de règlement des années 2004 à 2010 ont été votées par l'Assemblée Nationale et le projet de loi de règlement de l'année 2011 a été adopté par le Conseil des Ministres après la déclaration de conformité de la Chambre des comptes ; (ii) le projet de loi des finances de l'exercice 2013 a été soumis à l'Assemblée Nationale, dans les délais constitutionnels requis ; (iii) les communications trimestrielles en Conseil des Ministres sur les états d'exécution budgétaire, intégrant les délais de traitement des dossiers dans le SIGFIP ont été poursuivies depuis décembre 2011 et (iv) le processus CDMT a été étendu à huit (8) nouveaux ministères dans les secteurs de la sécurité, de la défense, de la justice, de l'agriculture, des infrastructures économiques, de l'énergie, de l'environnement et des affaires sociales.
- Au niveau de la filière café-cacao, la réforme adoptée en novembre 2011, est mise en œuvre par le Conseil du Café-Cacao. Il a procédé au démarrage du Programme de Ventes Anticipées à la Moyenne (PVAM) et a initié des séances de sensibilisation à l'endroit des différents acteurs. Toutes ces actions ont permis de fixer un prix minimum garanti aux producteurs à 60% du prix CAF au cours de la campagne 2012/2013. Les discussions avec les opérateurs ont abouti à l'adoption d'un barème accepté par les acteurs de la

filière qui entraîne une réduction du droit d'enregistrement de 5% à 1,28% du prix CAF. Ce barème a fait l'objet d'un communiqué officiel le mardi 25 septembre 2012, pour informer tous les intervenants. Sur cette base, le Conseil du Café-Cacao a procédé au lancement de la campagne le 03 octobre 2012. Le Conseil du Café-Cacao a pris toutes les dispositions utiles pour le strict respect du prix fixé aux producteurs. Le fonds de réserve a atteint le niveau fixé de 40 milliards de FCFA.

- Concernant le secteur financier, les options stratégiques envisagées pour la restructuration des banques publiques (fusion, liquidation, privatisation) ont été validées. Le plan de restructuration repose sur un désengagement progressif de l'Etat sur le moyen terme avec une participation minimum pour impulser une dynamique dans les secteurs spécifiques de l'habitat, des PME/PMI et de l'agriculture. Pour ce qui est de la microfinance, des actions de redressement et de développement ont été initiées en relation avec les partenaires techniques et financiers. Il s'agit, entre autres, de la réalisation d'audits du secteur, de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan de restructuration de l'UNACOOPEC-CI, de la mise sous administration provisoire de l'UNACOOPEC-CI, ainsi que de l'actualisation de la Stratégie Nationale de la Microfinance (SNM).
- Au niveau du secteur des hydrocarbures, le Gouvernement a amendé la loi n°96-6699 du 29 août 1996 afin d'inciter les sociétés pétrolières à investir dans les domaines de l'exploration et de la production du pétrole brut et du gaz. Ces amendements tiennent compte également d'une meilleure transparence dans la gestion des ressources pétrolières et du principe de préservation de l'environnement. Par ailleurs, un nouveau Contrat Type de Partage de Production des Hydrocarbures a été adopté pour permettre aux opérateurs de réaliser dans les meilleurs délais, les forages d'exploration et la mise en exploitation des gisements. Le code des hydrocarbures est au stade de finalisation.
- S'agissant du secteur de l'électricité, le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour réduire le déficit financier structurel. Les négociations avec le plus grand producteur de gaz qui fournit plus de deux tiers (2/3) de la production ont abouti à la fixation d'un prix de base de \$5,5 le MMBTU, contre un prix de \$9,8 en moyenne en 2011. Les tarifs industriels d'électricité ont été augmentés de 10% en mai 2012. De même, des dispositions ont été prises par le Gouvernement, afin de reclasser au tarif général les ménages inscrits aux tarifs modérés consommant plus de 200 Kwh le bimestre, à partir de janvier 2013.
- En vue d'assurer l'équilibre financier de la SIR, le niveau de la dette de l'Etat vis-à-vis de la structure a fait l'objet en grande partie de traitement par titrisation ou règlement cash.
- Plusieurs réformes ont été entreprises pour améliorer le climat des affaires en vue de créer un cadre attractif aux investissements privés. Pour ce faire, le Gouvernement a décidé de la création des tribunaux de commerce, en Conseil des Ministres, le 11 janvier 2012. Ainsi, le Tribunal de commerce d'Abidjan est opérationnel depuis octobre 2012. Par ailleurs, le nouveau code des investissements a été adopté par ordonnance N°2012/487 du 7 juin 2012, en vue de favoriser l'afflux des capitaux étrangers. Il accorde également des avantages spécifiques aux Petites et Moyennes Entreprises (PME). Le Gouvernement s'attend à ce que l'ensemble de ces réformes favorisent une amélioration significative du classement de la Côte d'Ivoire dans l'enquête périodique « Doing Business ».

- Au niveau des réformes de l'Administration Publique, le souci de mettre en place une fonction publique moderne a conduit à l'achèvement du recensement des fonctionnaires et agents de l'État. Ce qui a débouché sur la constitution du Fichier Unique de Référence, dont l'exploitation par les Services de la Solde est effective depuis -octobre-2012. Quant au Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE), la conception et la réalisation de ses applications sont achevées. La phase de déploiement dans l'administration a débuté, avec les modules sur la gestion des concours et du traitement des actes administratifs. Par ailleurs, dans le cadre de la moralisation de la fonction publique, la charte d'éthique et le code de déontologie des agents ont été adoptés en conseil des ministres le 19 septembre 2012.
- Concernant l'amélioration de la performance des entreprises publiques, la stratégie de restructuration a été adoptée en Conseil des Ministres le 26 mai 2012. Elle consacre un objectif de réduction du portefeuille de l'Etat de 25%, à travers un mécanisme de privatisation, de fusion ou de transfert de compétences à la tutelle technique.

9. Certaines mesures ont accusé un retard dans leur mise en œuvre pour diverses raisons.

- S'agissant de l'application d'un nouveau mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers, sur la base des conclusions de l'étude finalisée en décembre 2011, les paramètres d'un nouveau mécanisme ont été élaborés par les ministères de tutelle. Cependant, la tendance continue à la hausse des prix dans un environnement social fragile n'est pas favorable à l'application de cette mesure en 2012. Conscient des pertes de recettes non-négligeables liées à cette situation, le Gouvernement a procédé au lancement d'études complémentaires visant l'appréhension définitive des paramètres intervenant dans la structure des prix des produits pétroliers.
- En ce qui concerne les mesures visant à réduire le déficit financier du secteur de l'électricité notamment les renégociations du prix de cession du gaz CNR et de la rémunération du concessionnaire, les discussions se poursuivent. Le Gouvernement compte les conclure dans les meilleurs délais pour une application effective en 2013. Le Gouvernement compte également finaliser les négociations avec Foxtrot sur les derniers points en suspens.
- Au niveau de la stratégie de gestion de la masse salariale 2012–20, un projet cohérent avec les engagements du PND a été élaboré. Il est fondé sur la rationalisation de nouveaux recrutements, la prise en compte progressive des mesures de revalorisation salariale, ainsi que la modernisation et l'informatisation de l'Administration publique. Sa validation reste soumise aux conclusions du « Forum Social » lancé depuis août 2012 par le Gouvernement.

10. Les perspectives macroéconomiques confirment la reprise de l'activité en 2012.

- La reprise économique en Côte d'Ivoire se consolide avec une prévision de croissance du PIB révisée à 8,6% en 2012, contre un objectif initial de 8,1%, après un repli de 4,7% en 2011. Cette révision à la hausse proviendrait principalement du regain d'activités dans le

secteur secondaire (+14,8%, contre +11,8% initialement). La reprise bénéficie d'un rebond après la crise post-électorale, de la consolidation de la paix et de la sécurité, des avantages fiscaux accordés aux entreprises sinistrées, ainsi que de l'accélération des travaux d'investissements publics et privés (63,2% par rapport à 2011 contre 58,3% initialement).

- L'inflation serait contenue dans la limite de la norme communautaire de 3%. L'évolution des prix, en moyenne annuelle, ressortirait à 1,1%, en liaison avec les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie notamment la suspension des droits d'entrée sur le riz pour contenir l'impact de la hausse des cours mondiaux des produits alimentaires et l'amélioration des circuits de distribution pour l'approvisionnement des marchés.
- Quant aux échanges extérieurs, les importations et les exportations devraient connaître une progression en valeur respectivement de 7% du PIB et 1,7% du PIB. Le solde des transactions courantes ressortirait excédentaire à 2,9% du PIB contre 10,2% en 2011, en rapport avec l'augmentation attendue des importations en accompagnement de la relance des investissements. Quant au compte de capital et d'opérations financières, il enregistrerait un déficit de 3,9% du PIB. Au total, le solde global de la balance des paiements serait déficitaire de 1% du PIB.

11. Les perspectives budgétaires pour l'ensemble de l'année seraient meilleures que prévues, grâce à un bon niveau de recouvrement des recettes fiscales et douanières qui enregistreraient une plus value de 116,0 milliards de FCFA (0,9% PIB). Cet excédent serait dû aux performances des principaux impôts. Il s'agit, en particulier; (i) du BIC hors pétrole grâce aux mesures de relance prise par le Gouvernement à la suite de la crise post-électorale de 2011; (ii) de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières et (iii) des ITS en rapport avec la reprise de l'emploi et les efforts de recouvrement de cette taxe. En outre, le Droit Unique de Sortie sur le café-cacao bénéficierait de la hausse des cours mondiaux et de l'abandon du traitement spécial du cacao transformé. En revanche, le Droit d'Enregistrement, les recettes sur les marchandises générales et les taxes sur les produits pétroliers connaîtraient des manques à gagner, en raison respectivement de la baisse du taux de droit d'enregistrement sur le cacao dans le cadre du nouveau barème des coûts, de la suspension des droits et taxes sur l'importation du riz et du blocage des prix à la pompe des produits pétroliers

12. L'exécution des dépenses budgétaires devrait ressortir globalement à 3090,2 milliards avec un léger dépassement imputable aux nouvelles exigences intervenues en cours d'année. Ce dépassement est imputable au paiement de 32,4 milliards de FCFA au secteur électricité pour apurer les arriérés du PARI-PASSU et aux surcoûts liés au recours au HVO, en vue de satisfaire la demande d'électricité et accélérer les investissements nécessaires pour accompagner la relance économique.

13. Les besoins de financement pour 2012 devraient être couverts. Ils s'élèvent à 536,2 milliards de FCFA ou 4,3% du PIB, et seront financés principalement par une mobilisation nette sur le marché financier régional (UEMOA). Les appuis budgétaires des institutions multilatérales et des partenaires ont cependant enregistré une baisse après leurs efforts exceptionnels en 2011 suite à la crise post-électorale. Par ailleurs, le Gouvernement entend

achever la restructuration de la dette commerciale extérieure (Standard Bank-BNI et Sphinx) à des conditions comparables à celles des accords 2009 et 2011 avec le Club de Paris et en conformité avec l'initiative PPTE. En juin 2012, il a repris le règlement du service de l'« EuroBond 2032 » et a fait un paiement de bonne foi pour l'apurement des arriérés. En plus, le Gouvernement proposera d'ici fin 2012 un plan d'apurement du solde des arriérés sur la base de la capacité de paiement du pays. Le Gouvernement continuera et conclura les discussions avec ses créanciers privés d'une manière cohérente avec la politique de FMI en matière des prêts en situation d'arriérés, notamment en matière de transparence d'information, d'équité entre créanciers, et de dialogue.

14. La Côte d'Ivoire a bénéficié d'un allègement de 4090 milliards de FCFA, soit 64,2% de sa dette extérieure à fin juin 2012, à l'issue de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE. En effet, elle a obtenu des Institutions Multilatérales et des créanciers membres du Club de Paris, respectivement les réductions de 946,3 milliards de FCFA et 3143,7 milliards de FCFA sur les stocks respectifs de 1543,4 milliards de FCFA et 3453,0 milliards de FCFA. Dans ce cadre, les accords d'allègement de dette ont été déjà signés avec certains pays membres du Club de Paris, notamment la France, l'Autriche et le Canada. Ainsi, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'un traitement d'une partie des échéances dues à l'Agence Française de Développement sous forme de Contrats de Désendettement et de Développement (C2D) ; un premier soutien est prévu pour financer le budget 2012.

15. Pour assurer la soutenabilité et la viabilité de la dette publique après ces allègements, le Gouvernement a décidé de confier la coordination et le suivi de la politique nationale d'endettement au Comité National de la Dette Publique (CNDP) créé par le décret n°2011-424 du 30 novembre 2011. Ce comité a démarré ses activités avec l'élaboration du manuel de procédures et la mise en œuvre de son plan d'actions stratégiques 2012. Sur cette base, le Secrétariat Permanent dudit Comité est dans la phase de préparation de la stratégie nationale d'endettement avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale.

III. PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER POUR 2013

16. L'année 2013 devrait confirmer le décollage de l'économie ivoirienne, après le rebond de 2012. Le Gouvernement compte accélérer la réhabilitation et la construction d'infrastructures socio-économiques de base et améliorer le climat des affaires pour soutenir la croissance. L'objectif est de lutter contre la pauvreté et progresser vers la réalisation des OMD dans un climat de paix consolidé. À cet effet, le Gouvernement entend s'appuyer sur la stratégie élaborée dans la lettre d'intention du 21 octobre 2011 qui met un accent particulier sur la réconciliation nationale, la création d'emplois et la maîtrise de la dette publique.

17. Le Gouvernement compte poursuivre la mise en œuvre d'un ensemble cohérent de réformes structurelles entamées depuis 2011 et prendre des mesures additionnelles. L'amélioration de la gestion des finances publiques sera renforcée avec notamment la transposition et l'application des nouvelles directives de l'UEMOA. Le Gouvernement entend également poursuivre la restructuration des secteurs énergie et agricole, la réforme de l'administration publique et le renforcement du système financier pour soutenir la croissance.

A. Cadrage macroéconomique

18. **En cohérence avec le PND, le Gouvernement projette une croissance économique de 9% en 2013 tirée notamment par les investissements.** Sur cette base, le taux d'investissement devrait passer de 12,5% du PIB en 2012 à 16,2% du PIB en 2013. L'investissement public devrait jouer son rôle de levier de la croissance et favoriser une reprise forte de l'investissement privé. À cette fin, un Programme d'Investissements Publics (PIP), cohérent avec les objectifs du PND a été élaboré. Il prend en compte les chantiers de l'intégration régionale qui ont fait l'objet d'une table ronde des bailleurs pour son financement.

19. **Le secteur privé qui bénéficiera de l'amélioration de l'environnement des affaires, sera un des moteurs de l'accélération de la croissance.** À cet effet, le Gouvernement a adopté un nouveau code des investissements et mis en place un Guichet de Facilitation de Création d'Entreprises. En outre, le retour des partenaires commerciaux et les projets d'investissements d'envergure devraient également attirer l'investissement privé notamment à travers la promotion des Partenariats Publics-Privés (PPP), dont une liste prioritaire de projets éligibles a été identifiée. Il s'agit, entre autres, de l'implantation de nouvelles usines, de la construction de logements sociaux, de l'exploration et du développement dans les domaines pétrolier et aurifère et de l'accroissement de la capacité de production de l'électricité.

20. **Le dynamisme de l'activité économique s'étendra à l'ensemble des secteurs.**

- Le secteur primaire enregistrerait un taux de croissance de 4,7% en 2013, grâce aux évolutions favorables de toutes ses composantes. Cette performance serait imputable à l'accroissement de la production minière et à la mise en œuvre de la politique de développement des filières agricoles à travers le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), pour lequel la table ronde organisée en septembre 2012 a permis de couvrir les besoins de financement.
- Le secteur secondaire devrait afficher une croissance de 12,1%, bénéficiant (i) de l'amélioration de l'environnement des affaires ; (ii) de l'utilisation des capacités des entreprises, (iii) du retour de la confiance des investisseurs et (iv) de la promotion des investissements publics et privés par le renforcement du partenariat public-privé.
- Le secteur tertiaire progresserait de 12,9% grâce au dynamisme de l'ensemble de ses composantes en liaison avec la performance enregistrée dans les secteurs primaire et secondaire.

21. **Le taux d'inflation devrait se maintenir dans la limite de la norme communautaire de 3%.** Les politiques de développement agricole, particulièrement dans le domaine du riz et des autres vivriers, la lutte contre le racket et la réduction progressive des faux frais, ainsi que la remise en l'état des routes de desserte agricole devraient contribuer à un meilleur approvisionnement des marchés et à la maîtrise des prix. Ainsi, l'inflation s'afficherait à 2,3%.

B. Loi de finances 2013

22. **La politique budgétaire continuera de privilégier l'optimisation du recouvrement du potentiel fiscal et la rationalisation des dépenses pour dégager des marges budgétaires nécessaires pour l'investissement.** Elle consacre le strict respect des principes d'orthodoxie en matière de gestion des finances publiques, notamment le vote du budget conformément au calendrier constitutionnel, la transparence et la traçabilité dans la chaîne d'exécution des dépenses publiques. Le Gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour strictement exécuter les dépenses dans la limite des enveloppes budgétaires et des rentrées constatées de recettes fiscales et douanières ainsi que des financements disponibles. À cet égard, les réunions du Comité de trésorerie seront poursuivies, afin de procéder, grâce au Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP), aux ajustements nécessaires.

23. **Le projet de Loi des finances traduit la volonté du Gouvernement de renforcer la mobilisation des recettes fiscales et douanières.** En dépit des baisses prévisionnelles du droit d'enregistrement sur la filière café cacao et des revenus de pétrole et gaz, les recettes fiscales s'établiraient à 17,4% du PIB en 2013, contre 17,3% en 2012. Cette performance est imputable à la reprise de l'activité économique, ainsi qu'aux actions et initiatives spécifiques. En matière de fiscalité intérieure, il s'agit de :

- la poursuite de la fiscalisation des activités informelles et des activités insuffisamment fiscalisées ;
- la mise en œuvre du plan d'actions visant à optimiser le rendement de la TVA ;
- le renforcement des actions de lutte contre la fraude et en particulier de contrôle de la facture normalisée ;
- la promotion du civisme fiscal et la vulgarisation des nouvelles taxes, en vue de l'amélioration du recouvrement de ces recettes, avec notamment la mise en œuvre de la taxe sur le profit additionnel minier;
- l'amélioration du taux de recouvrement des émissions de l'impôt foncier ; et
- l'amélioration du rendement des vignettes par la dématérialisation de cette taxe.

Quant aux recettes de porte, elles devraient passer de 7,5% en 2012 à 8,3% en 2013 grâce aux performances des recettes sur les marchandises générales qui bénéficieront de la relance économique et de la levée de la suspension des droits et taxes sur l'importation du riz instituée en 2012. Par ailleurs, comme indiqué plus haut, le recouvrement du DUS connaîtrait une amélioration, suite à l'uniformisation des taxations sur les produits dérivés du cacao et du passage à la taxation ad valorem sur le café.

24. **Le budget 2013 poursuit l'accroissement des investissements publics, en cohérence avec le PND 2012–15.** Avec une allocation d'environ 26,9% des ressources budgétaires, les dépenses d'investissement sont prévues à 1031,9 milliards FCFA, soit 7,5% du PIB contre 5,4% en 2012. Elles portent notamment sur la réhabilitation et construction des infrastructures de base, l'appui aux secteurs porteurs de croissance notamment l'agriculture, le transport et l'énergie, ainsi que les opérations de renforcement de la sécurité et de la défense nationale. Dans ce cadre,

le Gouvernement compte améliorer davantage la capacité d'absorption de la commande publique à travers, entre autres, (i) le renforcement des capacités des principaux acteurs de la dépense publique; (ii) la réduction des délais de passation des marchés publics; (iii) l'accélération du paiement des décomptes et (iv) la mise en place des cellules focales des marchés publics dans les ministères techniques.

25. Le Gouvernement entend poursuivre les actions d'amélioration des conditions de vie des populations, en accordant une priorité aux dépenses pro-pauvres qui s'établiraient à 8,3% du PIB, contre 7,9% en 2012. Ces dotations devront permettre particulièrement d'assurer la réhabilitation des infrastructures scolaires et sanitaires, la poursuite de la gratuité des soins ciblés, le développement et la promotion de l'agriculture, l'acquisition des manuels et kits scolaires et la poursuite du programme des cantines scolaires.

26. En revanche, les dotations de certaines lignes budgétaires seront contenues. En effet, le Gouvernement envisage de limiter les dépenses de fonctionnement à 507 milliards, les subventions au secteur électricité à 64 milliards. En outre, le Gouvernement continuera à exécuter les dépenses en fonction du rythme de mobilisation des ressources intérieures et extérieures. Un accent particulier sera également mis sur la maîtrise de la masse salariale projetée à 7,5% du PIB. La mise en place de la gestion informatisée des effectifs et la rationalisation des nouveaux recrutements devraient aboutir à une baisse du ratio masse salariale sur recettes fiscales estimé à 43,1% en 2013.

27. Au total, le solde primaire de base s'afficherait à 23,2 milliards FCFA, soit 0,2% du PIB. Le déficit budgétaire global y compris donc, (hors dons pour apurement des arriérés) devrait donc passer de 4,3% du PIB en 2012 à 2,9% du PIB en 2013.

C. Réformes structurelles

28. Le Gouvernement continuera à mettre en œuvre les réformes structurelles en vue d'améliorer la compétitivité de l'économie. D'une manière générale, ces réformes visent à renforcer notamment la gestion des finances publiques et l'efficacité de l'administration publique, la gouvernance et l'environnement des affaires. (Tableau II).

29. L'assainissement de la gestion des finances publiques sera poursuivi. Le plan repose sur un certain nombre d'axes stratégiques :

- Concernant le cadre juridique et institutionnel, les avants projets de lois organiques portant code de transparence et Loi de finances seront adoptés en Conseil des Ministres en décembre 2012 et soumis au Parlement à fin mars 2013. Après la promulgation de ces lois, les décrets portant Règlement Général de la Comptabilité Publique, Nomenclature Budgétaire de l'Etat, Plan Comptable de l'Etat et Tableau des Opérations Financières de l'Etat seront signés après l'adoption des lois par le Parlement. À cet effet, le Gouvernement adoptera une stratégie et un plan d'actions pour la mise en œuvre des réformes à fin juillet 2013.
- Les avancées seront réalisées en matière de transparence dans l'exécution budgétaire par la mise en œuvre du code de transparence après transposition. En outre, sur la base des

Communications en Conseil des Ministres, des rapports d'exécution budgétaire trimestriels seront améliorés en intégrant l'analyse des dépenses d'investissement par ministères. Sur un plan technique, la déconcentration du SIGFiP sur l'ensemble du territoire sera poursuivie.

- Sur le plan de la discipline budgétaire, la pratique des avances de trésorerie sera contenue dans les limites prévues par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances, pris en mars 2009. Pour optimiser l'allocation des ressources et assurer l'efficacité de la dépense, la mise en place du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) a été étendue à huit nouveaux ministères pour l'exercice 2013, en plus de ceux des secteurs de l'Education-Formation et de la Santé. Le processus va s'étendre aux autres départements ministériels pour l'exercice 2014. En outre, le CDMT global sera mis en place dans le cadre de la préparation du budget 2014.

Le Gouvernement poursuivra les réformes des finances publiques en adoptant un nouveau plan d'action basé sur l'évaluation du PEMFAR et adoptera avant fin septembre 2013, un dispositif de coordination conjoint avec les bailleurs de fonds pour le financement et la mise en œuvre.

30. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes de la filière café-cacao. Il procédera à l'évaluation du besoin de couverture risque de la commercialisation extérieure du cacao et appliquera les recommandations. En outre, des audits réguliers du système de vente seront réalisés et un rapport semestriel sur la mise en œuvre de la réforme sera publié. Par ailleurs, il procédera à la taxation base ad valorem du café dès la campagne 2013.

31. Les efforts pour réduire le déficit du secteur électricité et augmenter l'offre seront poursuivis.

- Le Gouvernement (Tutelles technique et financière), comme action préalable, adoptera avant le 15 novembre 2012 une stratégie de moyen terme pour le développement et le rétablissement de l'équilibre financier du secteur. Cette stratégie fera le point sur les projets de développement des capacités de production tant thermiques que hydroélectriques, sur les diverses mesures envisagées pour réduire les coûts et mobiliser des recettes additionnelles pour rétablir l'équilibre financier du secteur sur la période 2013–15 tout en protégeant les catégories sociales à faibles revenus.
- Les projets de développement dans le secteur devraient permettre d'ici 2014, d'accroître la production de gaz et de réduire le recours au combustible HVO, plus onéreux. À cet effet, après avoir augmenté la capacité de production du champ gazier FOXTROT, le Gouvernement entend développer le champ Gazelle qui entrera en production en 2014. Ainsi, à partir de 2014, le recours au HVO ne sera que résiduel. A moyen terme, l'accroissement des capacités hydroélectriques, notamment à travers le barrage hydroélectrique de Soubré, contribuera aussi à la réduction des coûts.
- L'augmentation de l'offre de l'électricité pour soutenir le dynamisme de croissance sera accompagnée par des dispositions visant à réduire les pertes techniques et non techniques et encourager l'arrivée de nouveaux ouvrages de production d'électricité. De manière spécifique, il s'agira (i) d'améliorer le rendement global qui passera de 74,7% en 2012 à

77,7% en 2015, soit 1 point par année, (ii) de louer une centrale thermique de 100 MW à partir de mars 2013, (iii) de démarrer les investissements en 2013 pour la mise en service de la phase 4 de CIPREL en janvier 2014 et son cycle vapeur en janvier 2015, de la phase 1 et 2 de la centrale thermique à cycle combiné d'Abatta respectivement en décembre 2015 et février 2016 ainsi que son cycle vapeur en décembre 2016, tandis que le cycle vapeur d'AZITO est prévu pour décembre 2014 et (iv) les discussions préliminaires sont en cours avec des investisseurs potentiels sur trois autres projets.

- Dans le cadre de sa stratégie, le Gouvernement entend en outre finaliser avant fin juin 2013, les négociations avec le concessionnaire pour revoir à la baisse sa rémunération et avec les opérateurs gaziers pour réduire le prix du gaz. Dans ce cadre, les discussions en cours sur la révision du contrat concernant le champ gazier Foxtrot seront achevées dans les meilleurs délais.
- Le nouveau code de l'électricité sera adopté par le Conseil des Ministres avant fin 2012 et soumis ensuite à l'Assemblée Nationale.
- Les contrats d'exportation d'électricité seront renégociés, avec ajustement des tarifs pour mieux contribuer à la couverture des coûts de production.
- Le basculement sur le tarif général de tous les clients consommant plus de 200 kWh par bimestre sera effectif pour toutes les factures relatives aux consommations à partir du 1^{er} janvier 2013.
- Une nouvelle structure tarifaire intégrant les recommandations de l'étude d'impact social initiée en 2012 devrait être appliquée à partir de 2013. En outre, le Gouvernement entend procéder à une hausse tarifaire progressive en commençant par une hausse de 5% en moyenne du tarif basse tension en juillet 2013, les autres étapes devant compléter les mesures de réduction des coûts et de mobilisation de ressources additionnelles, tout en protégeant les catégories sociales à faibles revenus.

32. Relativement aux produits pétroliers, le Gouvernement entend mettre en œuvre un nouveau mécanisme d'ajustement automatique des prix. Sur cette base, une nouvelle structure des prix sera élaborée et adoptée par le Gouvernement avant le 15 novembre 2012 et fera l'objet d'une campagne de sensibilisation auprès de la population, avant sa mise en œuvre effective à fin mars 2013. Ce nouveau mécanisme tiendrait compte de l'impact social de l'évolution des prix à la pompe et de la nécessité de refléter les prix du marché. Compte tenu des pertes financières importantes enregistrées par le mécanisme de subvention des prix du butane, entres autres mesures, le Gouvernement a décidé d'augmenter les prix des produits pétroliers liquides d'un maximum de 15 francs CFA (soit environ 2%) par litre début décembre 2012 et, à la même date, de limiter la subvention du gaz butane aux seules bouteilles de 6 et 12 kilogrammes. En outre, une étude portant notamment sur la péréquation butane sera finalisée, avant fin novembre 2012 afin de prendre des mesures permettant d'assurer la viabilité de politique de subvention du butane dans le cadre de la nouvelle structure des prix.

33. Concernant les industries extractives, la Côte d'Ivoire aspire à être conforme à la mise en œuvre de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE). Après la

publication des rapports des années 2008-2009 et 2010 et amendement du code pétrolier faisant obligation aux compagnies pétrolières de participer à l'initiative ITIE, le Gouvernement espère que le Conseil d'Administration statuera à sa séance du mois d'octobre 2012 sur sa conformité à cette initiative.

34. S'agissant des entreprises publiques, le plan de restructuration adopté en Conseil des Ministres le 23 mai 2012 sera mis en œuvre. Il s'agira à terme de réduire le portefeuille de l'Etat de 25%, à travers un mécanisme de privatisation, de fusion ou de transfert de compétences à la tutelle technique. Le processus a démarré, avec l'élaboration des termes de références visant à déterminer de manière opérationnelle le mécanisme et la stratégie retenus pour chaque entreprise concernée. Par ailleurs, le Gouvernement entend instituer des contrats de performance entre l'Etat de Côte d'Ivoire et les entreprises publiques, pour améliorer leur rendement. Il veillera également à l'application du plan d'apurement des impayés validés conjointement par les entreprises publiques débitrices et les institutions de sécurité sociale (CGRAE et CNPS).

35. S'agissant particulièrement des banques publiques, les options stratégiques de restructuration arrêtées sont en cours de mise en œuvre. Des cabinets internationaux ont été retenus pour procéder à l'évaluation desdites banques, en vue d'entamer la phase opérationnelle des options retenues. Les études de valorisation seront achevées à fin novembre 2012.

36. Le Gouvernement envisage de régulariser en 2013 ses arriérés envers le secteur financier. Les arriérés du Gouvernement vis-à-vis de la BCEAO feront l'objet d'un plan d'apurement. Ceux dus aux banques et aux établissements financiers seront régularisés par des émissions d'Obligation du Trésor. Les arriérés vis-à-vis du secteur non financier font l'objet d'un audit et un plan d'apurement sera élaboré sur la base des conclusions de l'audit.

37. Le Gouvernement compte finaliser la Stratégie de Développement du Secteur Financier (SDSF), avec l'appui de l'initiative FIRST. Cette stratégie devrait répondre à la problématique de financement de l'économie notamment l'habitat, les PME/PMI et l'agriculture. Elle devrait aborder également le rôle de l'Etat dans le secteur financier, le coût du crédit et l'assainissement du secteur des microfinances. Dans ce cadre, la finalisation d'études complémentaires permettrait d'élaborer cette stratégie qui sera validée au cours d'un atelier à la fin du premier trimestre 2013. Une table ronde sera organisée pour son financement en 2013. Le Comité de suivi et de Développement du Secteur Financier (CODESFI) créé en novembre 2009, veillera à la mise en œuvre de la SDSF en 2013.

38. Le Gouvernement compte capitaliser les avancées significatives enregistrées dans l'amélioration du climat des affaires. Pour ce faire, après l'ouverture du tribunal de commerce d'Abidjan, deux autres suivront en 2013. Il s'en suivra un renforcement de la formation des Magistrats et du personnel de la Justice. Par ailleurs, le Guichet de Facilitation de Création d'Entreprises ouvert au sein du CEPICI, doté d'une personnalité morale (Etablissement Public National à caractère Administratif) lui conférant une autonomie, sera opérationnel. En vue de garantir l'accès des entreprises à des terrains industriels adéquats, le programme de réhabilitation et de création de zones industrielles sera mis en œuvre. Par ailleurs, le Gouvernement entend finaliser la mise en place d'un Guichet Unique du Commerce Extérieur dont les études de faisabilité ont été lancées.

39. **Au niveau de l'Administration Publique, le Gouvernement compte mettre en place une Fonction Publique plus moderne.** Le déploiement du SIGFAE et les actions d'amélioration du cadre de gestion des effectifs de la fonction publique seront poursuivis. Cet environnement sera favorable à la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la masse salariale intégrant les recommandations du « Forum Social » organisé en 2012, ainsi que la limitation et la rationalisation de nouveaux recrutements dans le respect des impératifs du PND.

IV. STRATEGIE D'ENDETTEMENT

40. **Le Gouvernement mettra en œuvre une stratégie permettant d'assurer la viabilité de la dette post-PPTE.** Les objectifs de cette stratégie sont de (i) baisser fortement le risque de refinancement en réprofilant la dette intérieure sur un horizon à moyen et long terme ; (ii) privilégier les guichets concessionnels en ce qui concerne l'endettement extérieur ; (iii) aider au développement progressif du marché intérieur tout en optant pour des maturités à moyen terme et (iv) minimiser l'ensemble des coûts et des risques. À cet effet, suite à la mise en place du CNDP, le Gouvernement entend réorganiser le cadre opérationnel de la gestion de la dette, notamment en créant des services en charge du « front, middle et back office » couvrant à la fois la dette intérieure et extérieure. Le Gouvernement adoptera une stratégie d'endettement au premier semestre 2013. Sur cette base, le CNDP produira un rapport annuel sur la politique et l'exécution de la stratégie d'endettement qui sera soumis au Parlement lors de l'adoption de la loi de finances, à partir de l'exercice budgétaire 2014.

41. **Le Gouvernement mettra en œuvre une stratégie de promotion des Partenariats Publics-Privés pour la relance des investissements en veillant à limiter les risques sur les finances publiques.** Pour ce faire, un Comité National créé en novembre 2011, est chargé notamment de la mise en place, avant fin juin 2013, du cadre juridique et institutionnel et d'une expertise nationale en la matière. Les projets prioritaires éligibles au processus PPP, conformes au PND, ont été adoptés en Conseil des Ministres. Des études plus approfondies seront menées, à l'effet de préparer la structuration financière et la mise en œuvre des PPP. Dans ce cadre, le Gouvernement sollicitera une assistance du FMI, de la Banque Mondiale et des autres partenaires au développement pour envisager les meilleures pratiques internationales en la matière.

42. Pour couvrir les besoins de financement de son plan d'investissement, le Gouvernement continuera à privilégier les sources concessionnelles de financement. Cependant, une enveloppe de financement nonconcessionnel pourrait être nécessaire pour des projets d'investissement économiquement rentables, pour lesquels les emprunts concessionnels sont difficiles à mobiliser. Bien que le Gouvernement envisage de réduire le poids financier des investissements sur les finances publiques, à travers la promotion de Partenariats Publics-Privés (PPP), une certaine participation financière publique via l'emprunt peut être nécessaire pour stimuler la participation financière du secteur privé. Toutefois, le Gouvernement entend s'assurer que tous les emprunts publics, y compris ceux comportant des termes nonconcessionnels, soient contractés dans le cadre d'une politique d'endettement rigoureuse, en vue de préserver la viabilité de la dette publique. Dans cette perspective, en plus des mesures en cours pour renforcer la gestion de la dette et préparer sa stratégie d'endettement, le Gouvernement limitera le volume cumulé d'emprunt nonconcessionnel en 2013–14 à l'équivalent de 100 millions de USD à fin 2013 et 200 millions de USD à fin 2014, qui sera dédié au financement des projets d'investissement dans les infrastructures et le secteur de l'énergie. Aussi, pour bénéficier de l'augmentation de

l'enveloppe des prêts de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) à la Côte d'Ivoire, le Gouvernement demande une hausse de 25 milliards de FCFA (équivalente à 50 millions de USD) de la fenêtre nonconcessionnelle existante sur les emprunts nonconcessionnels auprès de la BOAD.

V. FINANCEMENT ET SUIVI DU PROGRAMME

43. **Le Gouvernement estime que le programme est finançable pour 2013.** Le déficit de financement en 2013 ressortirait à 37,4 milliards de FCFA. La couverture totale du financement du PIP 2013-2015, reposera principalement sur deux axes : (i) le C2D avec l'Agence Française de Développement (AFD) et (ii) un groupe consultatif y compris un forum des investisseurs, appuyé par la Banque Mondiale, qui sera organisé en début décembre 2012 à Paris. Le Gouvernement compte recourir prioritairement à des dons ou des emprunts à des taux concessionnels notamment auprès de la Banque mondiale, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Islamique de Développement et de l'Union Européenne. Cependant, pour certains types d'investissements, un recours à des guichets non concessionnels pourrait être nécessaire.

44. **Dans le contexte de l'accès aux marchés intérieur et régional, le Gouvernement a l'intention de mobiliser davantage d'emprunts avec des maturités plus longues.** Aussi, tiendra-t-il régulièrement les sessions du Comité de Trésorerie pour assurer que les projections des recettes et les émissions de titres publics peuvent supporter un rythme désirable des exécutions des dépenses et obligations du service de dette. En outre, le Gouvernement continuera l'effort de réduction nette des restes à payer pour un montant de 25 milliards de FCFA en 2013 et de règlement des échéances de la dette titrisée.

45. **Le Programme continuera à faire l'objet de suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels (tableaux 1&2).** Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint. Les revues semestrielles seront basées sur les données à fin juin et fin décembre. La troisième (quatrième) revue du programme basée sur les critères de performance à fin décembre 2012 (fin juin 2013) devrait être achevée au plus tard en avril/mai 2013 (octobre/novembre 2013). À cet effet, le Gouvernement s'engage notamment à :

- s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toute forme d'avance sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels, autres que ceux spécifiés dans le PAT ;
- n'émettre que des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour tout nouveau financement intérieur.
- ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements.

- adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles, qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de leurs politiques, en consultation avec le FMI.

VII. STATISTIQUES ET RENFORCEMENTS DES CAPACITES

46. **Le Gouvernement s'engage à continuer les efforts d'amélioration du système statistique en vue de produire régulièrement les données économiques et financières de qualité.** À cet effet, le Schéma Directeur de la statistique 2012–15, cohérent avec le Plan National de Développement (PND) a été validé à travers l'adoption du PND 2012–15 le 28 mars 2012 et mis en œuvre. Il s'agit entre autres de (i) l'appui à la réalisation d'enquêtes nationales et sectorielles, (ii) des ateliers relatifs à la mise en place de la base des données du Système Intégré de Gestions des Informations, (iii) la rénovation de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), (iv) l'élaboration de l'annuaire des services statistiques ministériels et (v) la production de la balance des paiements prévisionnelle. Un effort particulier sera poursuivi avec l'assistance d'AFRITAC pour la production de comptes nationaux trimestriels en 2013. Par ailleurs, le Projet de loi portant organisation, réglementation et coordination de l'activité statistique en Côte d'Ivoire a été actualisé et présenté au Gouvernement. Il devrait être adopté à l'Assemblée Nationale en 2013.

47. **La Côte d'Ivoire continuera de renforcer ses capacités administratives, dans un environnement de gestion post PPTE.** Le Gouvernement continuera de bénéficier d'une assistance de la part du FMI et d'autres partenaires au développement pour (i) renforcer les capacités des administrations des impôts et douanes ; (ii) examiner les exonérations fiscales ; (iii) aider à mettre en œuvre le plan d'actions de réforme des finances publiques ; (iv) améliorer les comptes nationaux en vue de construire une matrice de comptabilité sociale et (v) renforcer la capacité de gestion des ressources publiques et de suivi des projets d'investissements. Pour renforcer la gestion de la dette publique, le Gouvernement entend entreprendre un programme de renforcement des capacités, afin de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'endettement à moyen terme. À cette fin, le Gouvernement sollicitera l'assistance technique du FMI.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Critères de performance (CP) et Repères indicatifs (RI), FEC 2012-13 1/

(Milliards de francs CFA) 2/

	2012											2013			
	Mars			Juin			Sept.	Dec.		Mars	Juin	Sept.	Dec.		
	Repère Indicatif (IT)	Réalisée	Statut	Critère de Performance (CP)	Repère ajusté	Réalisée	Statut	Repère indicatif	CP originel	CP Revisé	RI	CP	RI	RI	
A. Critères de performance															
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-56.7	60.4	Rempli	-175.9	-153.4	-29.8	Rempli	-395.5	-553.7	-536.4	-23.7	-131.7	-240.5	-398.7	
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UMEOA)	58.6	16.8	Rempli	161.7		32.2	Rempli	378.8	461.7	443.7	18.7	118.7	186.7	243.6	
Plafond pour les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (\$ millions) 3/ 4/	0.0	0.0	Rempli	0.0		0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	100.0	100.0	100.0	100.0	
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs 3/	0.0	0.0	Rempli	0.0		0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs 3/	0.0	0.0	Rempli	0.0		0.0	Rempli	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
B. Repères indicatifs															
Plancher pour le solde primaire de base	-0.2	89.5	Rempli	-56.4		71.4	Rempli	-192.8	-252.4	-235.9	24.2	29.6	42.1	23.3	
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances	17.1	8.1	Rempli	42.0		38.5	Rempli	75.8	109.8	113.5	20.0	46.1	72.1	102.1	
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	181.3	189.8	Rempli	403.0		496.1	Rempli	676.9	980.0	980.0	248.2	533.0	832.5	1152.8	
Plancher pour la réduction nette des exigibles	-5.0	-75.6	Rempli	-7.5		-24.2	Rempli	-15.0	-25.0	-25.0	-5.0	-7.5	-15.0	-25.0	
Plancher pour les recettes budgétaire de l'Etat	525.8	598.7	Rempli	1,111.1		1,243.5	Rempli	1,697.3	2,357.6	2,492.2	615.6	1,339.3	2,027.5	2,742.4	
Pour mémoire															
Position nette du gouvernement	3.1	-4.1		76.2		28.7		151.9	208.5	228.9	-19.0	25.0	28.1	75.7	
Dons programme	0.0	10.0		10.0		10.0		10.0	10.0	10.0	0.0	49.2	49.2	98.4	
Prêts programme	0.0	0.0		0.0		0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Dons projet	3.7	12.7		25.0		29.2		30.0	42.2	51.7	25.0	50.0	70.0	147.7	
Prêts projet	19.7	7.5		47.2		24.7		47.2	78.7	70.4	30.3	121.1	196.8	302.7	

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

Note : Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions détaillées.

1/ Changement cumulatif à compter du 31 décembre 2011 pour les critères et repères de 2012 et du 31 décembre 2012 pour les critères et repères de 2013

2/ A l'exception du critère sur les dettes extérieures non concessionnelles

3/ Critère de performance continu.

4/ La nouvelle fenêtre en 2013 sera consacrée aux projets d'infrastructure et d'énergie (MPEF ¶42)

Tableau 2. Côte d'Ivoire: Repères structurels (RS), FEC 2012

Deuxième revue du programme			
Mesures	Rationalité macroéconomique	échéance	Etat d'exécution
<i>Politique fiscale / administration fiscale</i>			
<ul style="list-style-type: none"> Enregistrer au moins 30%, à fin juin 2012, des infractions douanières sur la base du Procès-Verbal Simplifié dans le système informatique de la douane puis à 90% à la fin de l'année 	Accroître la transparence et combattre la fraude	RS fin juin 2012 RS fin décembre 2012	Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Revoir la fiscalité applicable aux produits pétroliers et élaborer une stratégie d'ajustement avec le lissage des prix pour la fixation de prix à la pompe basé sur l'évolution des cours internationaux. Application de la nouvelle structure des prix et du mécanisme d'ajustement graduel avec lissage des prix à la pompe basé sur l'évolution des cours internationaux. 	Maîtriser les dépenses fiscales et améliorer l'efficacité dans l'utilisation des produits pétroliers.	RS pour fin mai 2012 (reprogrammé) RS à partir de juillet 2012 (reprogrammé)	Non Exécuté Non Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Préparer les CDMT pour huit ministères (agriculture ; infrastructures économiques ; justice ; mines, pétrole et énergie ; environnement ; et affaires sociales, défense et sécurité). 	Améliorer la planification stratégique du budget	RS fin octobre 2012	Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Soumission de la Loi de Règlement 2011 à la Cour des Comptes 	Améliorer la gouvernance des finances publiques	RS fin juillet 2012	Exécuté
<i>Gestion des dépenses publiques</i>			
<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour et en œuvre une stratégie à moyen terme pour maîtriser la masse salariale 	Maîtriser l'effectif de la fonction publique et la masse salariale.	RS fin juin 2012 (reprogrammé)	Non Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Inclure dans le logiciel de gestion de la dette, un dispositif d'alerte afin de signaler la non réception des avis d'échéances, en vue d'assurer le paiement des échéances à bonne date. 	Respecter les échéances de paiement de la dette	RS fin juin 2012	Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système intégré de gestion (fichier unique, SIGFAE) des fonctionnaires et agents de l'Etat (hors forces défense et de sécurité) 	Réduire la fraude et améliorer le suivi des salaires.	RS fin 2012	Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les cinq banques publiques en difficulté en dehors d'un plan de restructuration discuté avec le FMI et la BM. 	Améliorer la gouvernance et la gestion du secteur financier	RS continu	Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres une stratégie de restructuration des entreprises publiques y compris les banques du portefeuille de l'Etat. 	Eviter de creuser les pertes récurrentes des banques ; réduire les subventions de l'Etat	RS fin juin 2012	Exécuté

Tableau 2. Côte d'Ivoire: Repères structurels (RS), FEC 2012 (suite et fin)

Mesures	Rationalité macroéconomique	échéance	Etat d'exécution
Réforme du secteur public			
<ul style="list-style-type: none"> Achever l'étude d'impact social du tarif de l'électricité et adopter une stratégie pour atteindre l'équilibre financier du secteur dans les trois prochaines années. Valider et mettre en œuvre une nouvelle structure tarifaire de l'électricité sur la base des conclusions de l'étude sur la structure tarifaire, qui prend en compte la rationalisation des tarifs modérés. Mettre en œuvre le programme de la rationalisation des tarifs modérés avec des rapports d'étapes à fin septembre 2012 et fin janvier 2013 conformément à la lettre d'instruction du Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie de 28 mars 2012. Adopter en Conseil des Ministres le code d'électricité 	<p>Réduire les subventions de l'État et permettre des investissements pour accroître la capacité de production</p> <p>Améliorer la gouvernance dans le secteur de l'électricité</p>	RS fin septembre 2012 (reprogrammé)	Non Exécuté
		RS fin 2012 (reprogrammé)	Non Exécuté
		RS fin septembre 2012 RS fin janvier 2013	Exécuté
		RS fin juin 2012 (reprogrammé)	Non Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Parvenir à un accord sur le barème des coûts avec les différents acteurs du secteur cacao 	Avancer la réforme d'un secteur-clé de l'économie	RS fin septembre 2012	Exécuté
Amélioration du climat des affaires			
<ul style="list-style-type: none"> Limiter les crédits de TVA sur l'exercice courant qui restent à rembourser en dessous de 10 milliards de FCFA 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS continu	Exécuté
<ul style="list-style-type: none"> Adopter en Conseil des Ministres un nouveau code des investissements 	Faciliter les investissements	RS fin juin 2012	Exécuté

Tableau 3. Côte d'Ivoire: Repères structurels (RS), FEC 2012–13

Troisième revue du programme		
Mesures	Rationalité macroéconomique	Echéance
<i>Politique fiscale / administration fiscale</i>		
<ul style="list-style-type: none"> Produire un rapport trimestriel de mise en œuvre du plan d'actions de la DGI sur l'optimisation de la TVA dans les 45 jours suivant la fin du trimestre. 	Accroître les recettes provenant de la TVA	RS continu
<ul style="list-style-type: none"> Revoir la structure des prix des produits pétroliers et adopter un mécanisme d'ajustement graduel avec lissage des prix à la pompe basé sur l'évolution des cours internationaux. Application de la nouvelle structure des prix et du mécanisme d'ajustement graduel avec lissage des prix à la pompe basé sur l'évolution des cours internationaux 	Maîtriser les dépenses fiscales et améliorer l'efficacité dans l'utilisation des produits pétroliers.	<p>Action préalable – avant le 15 novembre 2012</p> <p>RS à pour fin mars 2013</p>
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des prix des produits pétroliers liquides d'un maximum de 15 FCFA par litre pour contribuer au financement du stabilisateur butane 	Financer la subvention du prix du gaz butane.	RS fin Novembre 2012
<ul style="list-style-type: none"> Recenser l'ensemble des exonérations de TVA y compris celles qui ne sont pas en ligne avec les directives de l'UEMOA 	Rationaliser les dépenses fiscales / mobiliser de revenu	RS fin février 2013
<i>Gestion des dépenses publiques</i>		
<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour et en œuvre une stratégie à moyen terme pour maîtriser la masse salariale 	Maîtriser l'effectif de la fonction publique et la masse salariale.	RS fin février 2013
<ul style="list-style-type: none"> Ne pas injecter de ressources publiques nouvelles dans les cinq banques publiques en difficulté en dehors du plan de restructuration approuvé par les Autorités. 	Améliorer la gouvernance et la gestion du secteur financier	RS continu
<ul style="list-style-type: none"> Préparer le CDMT global à inclure dans l'élaboration du budget 2014. 	Améliorer la planification stratégique du budget	RS fin septembre 2013
<ul style="list-style-type: none"> Finaliser et adopter en Conseil des Ministres les projets de transposition des six directives de l'UEMOA sur les finances publiques. 	Améliorer la gestion des finances publiques	RS fin juin 2013
<ul style="list-style-type: none"> Préparer et adopter le plan de gestion de la dette à moyen terme 	Améliorer la gestion de la dette publique	RS fin juin 2013
<ul style="list-style-type: none"> Réorganiser les services de la Direction Générale du Trésor intervenant dans la gestion de la dette suivant une structuration front office, middle office et back office. 	Améliorer la gestion de la dette publique	RS fin juin 2013
<ul style="list-style-type: none"> Adopter un cadre juridique et institutionnel régissant les projets PPP 	Renforcer la capacité de gestion des projets PPP et risques associés	RS fin juin 2013
<i>Réforme du secteur énergie</i>		
<ul style="list-style-type: none"> Adopter une stratégie pour atteindre l'équilibre financier du secteur de l'électricité dans les trois prochaines années. Mettre en œuvre le programme de la rationalisation des tarifs modérés avec un rapport de mise en œuvre à fin février 2013 conformément à la lettre d'instruction du Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie de 28 mars 2012. Procéder à une hausse tarifaire progressive en commençant par une hausse de 5% en moyenne du tarif basse tension en juillet 2013, en protégeant les catégories sociales à faibles revenus. 	<p>Réduire les subventions de l'État et permettre des investissements pour accroître la capacité de production</p> <p>Améliorer la gouvernance dans le secteur de l'électricité</p>	<p>Action préalable – avant le 15 novembre 2012</p> <p>RS fin mars 2013</p> <p>RS juillet 2013</p>

Tableau 3. Côte d'Ivoire: Repères structurels (RS), FEC 2012–13 (suite et fin)

Troisième revue du programme		
Mesures	Rationalité macroéconomique	Echéance
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter en Conseil des Ministres le code d'électricité et le soumettre au parlement 		RS fin décembre 2012
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter le code des hydrocarbures en conseil des ministres 	Améliorer la transparence dans le secteur des hydrocarbures	RS Fin juin 2013
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter le code minier en conseil des ministres 		RS Fin juin 2013
Réforme du secteur financier		
<ul style="list-style-type: none"> • Préparer une stratégie de réforme et de développement du secteur financier. 	Améliorer la gouvernance et l'intermédiation du secteur financier	RS fin février 2013
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter un plan d'actions assorti d'un chronogramme pour la restructuration des banques publiques en se basant sur les recommandations des études de valorisation 	Améliorer la gouvernance et l'intermédiation du secteur financier	RS fin février 2013
Amélioration du climat des affaires		
<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les crédits de TVA sur l'exercice courant qui restent à rembourser au plus à 10 milliards de FCFA 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS continu
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter en conseil des ministres la loi sur la concurrence 	Lutter contre les pratiques déloyales	RS Fin mars 2013
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter un plan pour la régularisation des arriérés vis-à-vis des banques, assurances et établissements financiers en privilégiant les instruments financiers du marché 	Améliorer le climat des affaires et la confiance des entreprises	RS Fin mars 2013
<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un plan d'apurement des arriérés au vu des résultats des audits en cours 	Améliorer le climat des affaires	RS Fin mars 2013

Pièce jointe II. Côte d'Ivoire : Protocole d'accord technique

Accord sous la facilité Élargie de crédit 2011–14

Le 13 novembre 2012

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds monétaire international (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit du FMI (FEC). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration Centrale de la Côte d'Ivoire, y compris la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation ; cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.

I. INDICATEURS D'ÉVALUATION QUANTITATIFS

2. Dans le cadre de suivi du programme, des critères de performance (CP) et des repères indicatifs (RI) sont fixés pour le 31 décembre 2012 et 30 juin 2013 ; ces mêmes variables sont des repères indicatifs pour le 30 septembre 2012 et le 31 mars 2013.

Les CP comprennent:

- (a) un plancher pour le solde budgétaire global (dons compris) ;
- (b) un plafond pour le financement intérieur net (y compris l'émission de titres sur le marché financier de l'UEMOA) ;
- (c) un plafond pour les nouvelles dettes extérieures à des conditions non concessionnelles ;
- (d) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs ; et
- (e) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs.

Les RI comprennent :

- (a) un plancher pour le solde primaire de base ;
- (b) un plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie;
- (c) un plancher pour les dépenses « pro-pauvres » ;
- (d) un plancher pour la réduction nette du stock des « exigibles »; et
- (e) un plancher pour les recettes budgétaires de l'État.

3. Les CP, les RI et les ajusteurs sont calculés en variation cumulée à partir du 31 décembre 2011 pour les objectifs de 2012, et du 31 décembre 2012 pour ceux de 2013 (Tableau 2 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières-MPEF).

A. Recettes budgétaires de l'État (RI)

4. Les recettes totales sont définies comme la somme des recettes perçues par la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la Direction Générale des Douanes (DGD), la CNPS et la CGRAE, et des autres recettes non fiscales définies dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

B. Dépenses pro-pauvres (RI)

5. Les dépenses pro-pauvres sont dérivées de la liste détaillée des « dépenses pro-pauvres » dans le système SIFBUD / SIGFIP (voir Tableau 1).

C. Avances de trésorerie (RI)

6. Les avances de trésorerie sont définies dans le programme comme les dépenses payées par le Trésor en dehors des procédures réglementaires d'exécution et de contrôle, et n'ayant notamment pas fait l'objet d'engagement et de mandatement préalables. Elles excluent les « régies d'avances », *les dépenses financées sur ressources extérieures, les salaires, les subventions et transferts, et le service de la dette* telles qu'établies par Arrêté ministériel. Le montant cumulatif des dépenses par avance de trésorerie telles que définies par le programme ne dépassera pas les plafonds trimestriels cumulatifs qui ont été fixés à 10 pourcent des dotations budgétaires trimestrielles (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires, hors subventions et transferts, hors service de la dette). La liste nominative et restrictive des dépenses éligibles aux avances de trésorerie est définie par Arrêté ministériel no 178/MEF/CAB-01/26 du 13 mars 2009.

D. Solde primaire de base (RI)

7. Le solde primaire de base correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales et prêts nets hors intérêts, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses):

Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales, hors dons) – {Dépenses totales + Prêts nets - Intérêts - Dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses)}.

E. Solde budgétaire global (y compris dons) (CP)

8. Le solde budgétaire global correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (y compris les dons autres que les dons-programmes d'appui budgétaire (AB) de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement) et les dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement):

{Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales) + (Dons – dons AB Banque Mondiale – dons AB BAD)} – {Dépenses + Prêts nets (base ordonnancement)}.

9. Au cas où le montant des prêts-projets est supérieur (inférieur) au montant programmé, le plancher sur le solde budgétaire global sera ajusté à la baisse (à la hausse).

F. Financement intérieur net (CP)

10. Le financement intérieur de l'État correspond aux emprunts intérieurs de l'Etat issus de l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers intérieurs ou sur les marchés financiers de l'UEMOA, aux emprunts auprès de la BCEAO (y compris les tirages sur les ressources du FMI), ou à toute autre dette en FCFA contractée auprès de ces créanciers. Le plafond du programme sur le financement intérieur net s'applique aux montants nets d'emprunts intérieurs/UEMOA définis comme le montant brut des emprunts intérieurs/UEMOA moins les remboursements pendant la période sous considération. Ce plafond inclut une marge de 10 milliards de FCFA au-delà du flux net projeté pour chaque trimestre.

Financement intérieur net = Financement intérieur (TOFE) - Variation nette des exigibles + Emprunts obligataires Trésor Public extérieurs (UEMOA) + Bons du Trésor extérieurs (UEMOA) + Obligations du Trésor extérieures (UEMOA) + FMI + Ecart de financement.

11. Le plafond sur le financement intérieur sera ajusté à la hausse (à la baisse) si l'aide budgétaire extérieure est inférieure (supérieure) aux prévisions du programme pour chacune des années calendaires 2012 et 2013. L'aide budgétaire est définie comme les dons et prêts (hors dons et prêts-projets, et tirages sur les ressources du FMI). Au cas où les montants décaissés de l'aide budgétaire sont inférieurs au montant total programmé, le plafond sur le financement intérieur net sera ajusté à la hausse jusqu'à concurrence de 40 milliards. En revanche, si les montants décaissés de l'aide budgétaire extérieure sont supérieurs au montant total programmé, le plafond sur le financement intérieur net sera ajusté à la baisse de 50 % pour des dépassements inférieurs ou égaux à 40 milliards.

12. Ce plafond ne s'applique ni aux nouveaux accords de restructuration de dettes intérieures et de titrisation des arriérés intérieurs ni aux nouveaux emprunts-projets de la BOAD ou de la BIDC. Pour tout nouvel emprunt au-delà d'un montant total cumulé de 35 milliards de FCFA durant chacune des années 2012 et 2013, l'État s'engage à ne procéder que par que par émission de titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier intérieur de l'UEMOA enregistré auprès du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en concertation avec les services du FMI.

G. Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (CP)

13. Le critère de performance quantitatif relatif à la dette extérieure s'applique à la dette non concessionnelle, quelle qu'en soit l'échéance, contractée ou garantie par l'État.¹ Il s'applique non seulement à la dette telle que définie ci-dessus, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ce critère de performance ne s'applique pas :

- aux dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an ;
- aux accords de rééchelonnement ;
- aux dettes de la BOAD jusqu'à l'équivalent de 25 milliards de FCFA pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 et de 50 milliards de FCFA pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 ;
- aux dettes de la Banque d'Investissement et du Développement de la CEDEAO (BIDC) jusqu'à l'équivalent de 20 milliards de FCFA, sur chacune des périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013;
- aux tirages sur les ressources du FMI ;
- et aux émissions de titres publics en FCFA (ou de la dette en FCFA contractée ou garantie par l'État) qui sont initialement achetés par (ou contractés avec) des résidents de l'UEMOA.

14. Une dette est réputée être à des conditions concessionnelles si elle comporte un élément de don d'au moins 35 pourcent, la Valeur Actualisée Nette (VAN) de la dette étant calculée comme la moyenne des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) de l'OCDE sur les 10 dernières années pour les dettes dont l'échéance est égale ou supérieure à 15 ans. Pour les dettes dont l'échéance est inférieure à 15 ans, la VAN est calculée comme la moyenne des TICR de l'OCDE sur les six mois précédents (15 février–14 août ou 15 août–14 février). Aux deux moyennes, sur 10 ans et sur 6 mois, s'ajoutent les mêmes marges pour des périodes de remboursement différentes (0,75 point si la période de remboursement est inférieure à 15 ans, 1 point si elle est comprise entre 15 et 19 ans, 1,15 points si elle est comprise entre 20 et 29 ans, et 1,25 points si elle est égale ou supérieure à 30 ans).

15. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucune dette extérieure non concessionnelle dans les conditions définies aux paragraphes 13 et 14, à l'exception des dettes sous forme de

¹ La dette extérieure est définie dans les «Guidelines on Performance Criteria with Respect to External Debt in Fund Arrangements », décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), modifiée par la décision No. 14416-(09/91) du 31 août 2009. La dette extérieure est définie sur la base résidentielle. Toutefois, pour l'évaluation du programme, la dette émise par des entités ivoiriennes en francs CFA et tenue par des résidents des pays de la zone UEMOA ne sera pas considérée comme dette extérieure.

rééchelonnement des échéances et des nouvelles dettes contractées ou garanties par le Gouvernement comme spécifié au paragraphe 16. À cette fin, le Gouvernement s'engage à consulter préalablement les services du Fonds sur les termes et la concessionnalité des propositions de tout nouvel accord de prêt.

16. Un plafond cumulé pour 2013–14 de 100 millions de USD jusqu'au 31 décembre 2013, et de 200 millions de USD jusqu'au 31 décembre 2014, est appliqué aux prêts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés au paragraphe 13 (critère de performance). Ce plafond sera valable pour les projets dans les infrastructures et l'énergie financés par emprunts. Le Gouvernement informera préalablement les services du FMI avant de contracter tout emprunt de ce type et fournira les informations sur les termes de cet emprunt et un résumé des projets à financer et leur rentabilité, y compris une évaluation indépendante. Le Gouvernement communiquera sur l'utilisation des ressources et la mise en œuvre des projets (dans le Mémorandum ou aux services du FMI).

H. Arriérés de paiement extérieurs (CP)

17. Les arriérés extérieurs correspondent au non paiement de montants d'intérêt ou de principal à leur date d'exigibilité (compte tenu des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle). Ce CP concerne les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contractée par l'État et de la dette extérieure garantie par l'État lorsque la garantie est invoquée par les créanciers, conformément aux définitions du paragraphe 15. Ce CP fait l'objet d'un suivi continu.

18. N'entrent pas dans ce CP jusqu'à un accord sur un plan de restructuration ou de paiement les arriérés accumulés dans le cadre:

- i) des titres Eurobond 2032 ;
- ii) des titres BNI-Standard Bank (Londres) de 2007 et 2008, et
- iii) des titres Sphynx Capital Markets de 2007 et 2008.

Il n'y aura pas d'accumulation de nouveaux arriérés après l'entrée en vigueur d'un accord de restructuration ou de paiement.

I. Les exigibles, y compris les arriérés de paiement intérieurs (RI et CP)

19. Les « exigibles » (ou «restes à payer») comprennent les arriérés et la dette flottante intérieurs et correspondent aux obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme les dépenses engagées, liquidées, visées par le contrôleur financier («ordonnancées») et prises en charge par le comptable public, mais qui ne sont pas encore payées. Au sens du programme ces obligations comprennent (i) les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées non financières et (ii) le service de la dette financière intérieure vis-à-vis des banques commerciales, assurances et autres établissements financiers. Pour l'objectif du programme, les arriérés de paiement intérieurs sont définis comme étant les obligations impayées de l'État

auprès des entreprises publiques et privées non financières dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours et le service de la dette financière intérieure vis-à-vis des banques commerciales, assurances et autres établissements financiers dont le délai de paiement dépasse un délai de 30 jours. La dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai réglementaire (90 jours pour la dette aux entreprises non financières et 30 jours pour le service de la dette financière vis-à-vis banques commerciales, assurances et autres établissements financiers). Les « restes à payer » sont éclatés par payeur et type ainsi que par ancienneté et durée (<90 jours, 90–365 jours, > 1 année pour les restes en faveur des entreprises non financières, et <30 jours, 30-365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des institutions financières).

20. En règle générale, le stock de la dette flottante n'excédera pas l'équivalent de 3 mois de dépenses de fonctionnement (hors abonnements), du service mensuel de la dette vis-à-vis des établissements financiers et de dépenses d'investissement financées sur ressources propres.

21. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à (i) réduire le stock des « exigibles » à hauteur de 25 milliards de FCFA en 2012 et 25 milliards de FCFA en 2013, et (ii) à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiement intérieurs au titre de l'exercice budgétaire courant à partir du 1^{er} janvier 2012 et du prochain exercice courant à partir du 1^{er} janvier 2013. De plus, le stock des arriérés de paiement intérieurs au titre du service de la dette financière vis-à-vis des banques commerciales, assurances et autres établissements financiers (net du service des créances sur l'État que ces entités pourraient acquérir auprès des tiers à partir du 1^{er} octobre 2012) ne devra pas dépasser au 31 décembre 2012 le niveau constaté au 30 septembre 2012 ; ultérieurement, à chaque fin de trimestre, le stock des arriérés de paiement intérieurs au titre du service de la dette financière vis-à-vis des banques commerciales, assurances et autres établissements financiers (net du service des créances sur l'État que ces entités pourraient acquérir auprès des tiers à partir du 1^{er} jour du trimestre considéré) ne devra pas dépasser le niveau constaté à la fin du trimestre précédent.

II. POUR MEMOIRE

A. Créances nettes du système bancaire sur l'État

22. Les créances nettes du système bancaire sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales. Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'État est défini par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement (PNG).

B. Financement extérieur (définitions)

23. Dans le cadre du programme, les définitions suivantes s'appliquent : (i) les dons-projets désignent les sommes d'argent ou des biens non remboursables destinés au financement d'un projet spécifique ; (ii) les dons-programmes sont les sommes d'argent ou des biens non remboursables non destinés au financement d'un projet spécifique ; (iii) les prêts-projets sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assortis d'un taux d'intérêt

accordés par un bailleur de fonds dans le cadre du financement d'un projet spécifique et (iv) les prêts-programmes sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assorties d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds non destinés au financement d'un projet spécifique.

III. SUIVI DU PROGRAMME ET DONNÉES À COMMUNIQUER

24. Le suivi des CP, RI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre.

25. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 2 dans un délai de 45 jours après la fin du mois ou du trimestre, sauf indication contraire. Les tableaux F.3.1, F.3.2 and F.3.3 sont actualisés pour tenir compte du champ plus élargi des arriérés.

26. La BCEAO communiquera les données définitives dans un délai maximum de 45 jours. Les informations transmises comprendront la liste complète et détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public avec (i) la BCEAO, (ii) la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et (iii) le système bancaire (y compris la BNI).

27. Les Autorités s'engagent à consulter les Services du Fonds sur toute proposition de nouvelle dette extérieure. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de toute nouvelle dette extérieure contractée ou à laquelle l'État donnera son aval, ainsi que des conditions de cette dette. Les données concernant les nouvelles dettes extérieures ainsi que l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

28. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Dépenses pro-pauvres (incl. dépenses sociales), 2009-13
(Milliards Francs CFA)

	2009	2010	2011	2012	2013
				Ordonnance	Ordonnance
1 Agriculture et développement rural	49.2	39.1	35.2	41.4	34.8
Administration générale	8.5	9.2	7.0	7.7	8.2
Programme de développement et de promotion de l'agriculture	10.6	10.8	10.8	12.0	8.1
Formation et encadrement	8.4	8.3	10.3	8.4	9.3
Aménagement hydro-agricole	1.5	4.0	3.0	3.4	0.8
Autres investissements en milieu rural (FRAR,FIMR) (*)	20.2	6.8	4.1	10.0	8.4
2 Ressources Halieutiques et Production Animale	6.7	5.9	4.0	4.7	4.2
Administration générale / formation et encadrement	3.5	3.9	2.6	2.7	3.5
Appui à l'élevage et à la production laitière	2.3	1.8	1.2	1.5	0.8
Pêche et aquaculture	1.0	0.2	0.1	0.5	0.0
3 Education	533.1	590.1	529.2	628.6	757.4
Administration générale	19.5	24.9	24.7	23.6	8.8
Education préscolaire et enseignement primaire	336.7	366.7	301.1	398.2	438.0
Alphabétisation	0.2	0.2	0.5	0.6	0.5
Sécondaire général, technique et professionnel	83.0	83.8	74.2	80.3	118.2
Enseignement supérieur et recherche scientifique	93.7	114.5	117.0	113.0	145.5
4 Santé	118.4	113.6	120.2	138.0	172.4
Administration générale santé	45.8	47.7	49.2	55.4	73.2
Système de santé primaire	30.7	30.0	25.2	34.8	38.6
Soins de santé préventive (programme élargie de vaccination)	1.9	1.4	0.4	0.8	0.8
Programme de lutte contre les pathologies et les endemie santé infantile, maternelle et nutrition	1.7	1.5	1.1	1.4	1.4
VIH/SIDA	0.8	0.4	0.4	0.6	0.5
CHU et Institutions médico-spécialisés	10.8	5.9	6.9	8.0	5.5
	26.6	26.6	25.7	25.1	32.4
5 Eau et Assainissement	20.4	19.8	36.3	39.9	45.6
Accès à l'eau potable et assainissement	4.9	6.0	10.2	10.7	1.3
Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	15.5	13.8	13.1	13.0	17.3
6 Energie	16.5	9.7	8.8	17.0	22.3
7 Routes et ouvrages d'art	39.1	45.4	33.4	47.1	47.1
8 Affaires Sociales	13.6	15.0	24.7	14.1	17.3
Administration générale	8.6	9.8	8.9	9.0	12.9
Formations destinées aux femmes	0.6	0.7	0.5	0.7	0.5
Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	1.5	2.0	1.9	2.5	2.0
Formation au personnel d'appui	1.7	1.9	1.6	1.3	1.7
Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes	1.2	0.5	11.8	0.7	0.3
9 Décentralisation	35.1	32.0	29.0	32.1	29.9
10 Reconstructions	1.4	2.6	5.6	1.2	13.0
11 Autres domaines de lutte contre la pauvreté	9.6	11.9	16.8	15.9	8.8
TOTAL	843.0	885.2	843.4	980.0	1,152.8

Source: Autorités Ivoiriennes

Tableau 2 - Transmissions de documents

Détail des tableaux devant être communiqués aux services du FMI mensuellement, trimestriellement ou annuellement. Des exemples de chacun de ces tableaux ont été fournis pour illustration. Les documents attendus mensuellement sont marqués d'un « M », ceux attendus trimestriellement sont marqués d'un « T » et ceux attendus une fois par an sont marqués d'un « AN ». Cette liste n'est pas nécessairement exhaustive.

Secteur Réel (R)

Général:

- Tableau R.1: Indicateurs de Conjoncture (*M*)
- Tableau R.2.1: Cadrage Macro-économique (*AN*)
- Tableau R.2.2 : Comptes ressources-emplois, francs courants (*AN*)
- Tableau R.2.3 : PIB en francs (n-1) : variation annuelle en volume (*AN*)
- Tableau R.2.4 : Déflateurs du PIB année (n-1) (*AN*)
- Tableau R.2.5 : Cadrage Macro-économique, hypothèses sous-jacentes (*AN*)
- Tableau R.3 : Indice des Prix (*M*)

Énergie :

- Tableau R.4.1 : Synthèse production pétrole brut et Gaz (*M*)
- Tableau R.4.2 : Production pétrole brut et Gaz – CI11 (*M*)
- Tableau R.4.3 : Production pétrole brut et Gaz – CI26 (*M*)
- Tableau R.4.4 : Production pétrole brut et Gaz – CI27 (*M*)
- Tableau R.4.5 : Production pétrole brut et Gaz – CI40 (*M*)
- Tableau R.4.6 : Pétrole brut et Gaz – Volume, prix et flux financiers (*M*)
- Tableau R.4.7 : Activités de la SIR (*M*)
- Tableau R.4.8 : SIR : transferts vers entrepôts et exportations (*M*)
- Tableau R.4.9 : Activité des marketeurs (*M*)
- Tableau R.4.10 : Mise à la consommation par type de taxation (*M*)
- Tableau R.4.11 : Flux financiers en trésorerie SOGEPE – mensuel (*M*)
- Tableau R.4.12 : Flux financiers en exploitation SOGEPE – trimestriel (*T*)
- Tableau R.4.13 : Pétrole Brut : rapport d'enlèvements (*T*)
- Tableau R.4.14 : Produits Pétroliers : Structure des prix maximums de cession (*M*).

Café / cacao :

Tableau R.5.1 : Prélèvements et redevances parafiscales, et utilisation – fonctionnement (T)

Tableau R.5.2 : Prélèvements et redevances parafiscales, et utilisation – investissement (T)

Tableau R.5.3 : Investissements réalisés sur les fonds gérés par le Comité Café / Cacao (T)

Tableau R.5.4 : Comptes bancaires (T)

Secteur Balance des Paiements (B)

Tableau B.1.1 : Tableau synthétique du commerce extérieur (AN)

Tableau B.1.2 : Importations (source DGD - mensuel) (M)

Tableau B.1.3 : Exportations (source DGD - mensuel) (M)

Tableau B2.1 : Balance des paiements détaillés (y.c compte de capital)-Francs CFA (AN)

Tableau B.2.1.a : Exportations – quantités. (T)

Tableau B.2.1.b : Exportations – prix unitaires. (T)

Tableau B.2.2.a : Importations – quantités. (T)

Tableau B.2.2.b : Importations – prix unitaires. (T)

Tableau B.3 : Balance des Paiements : présentation synthétique (AN)

Secteur Monétaire (M)

Tableau M.1 : Situation des Banques (M)

Tableau M.2 : Situation résumée de la BCEAO (M)

Tableau M.3 : Position Nette du Gouvernement (M)

Tableau M.4 : Évolution des avoirs extérieurs nets (AEN) (M)

Tableau M.5 : Situation Monétaire Intégrée (M)

Tableau M.6: Engagements de l'État auprès des Banques (M)

Secteur Fiscal (F)

Tableau F.1 : Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) (M)

Tableau F.2 : Estimation des recettes fiscales de l'État (M)

Arriérés domestiques :

Tableau F.3.1 : Arriérés Intérieurs (M)

Tableau F.3.2 : Situation consolidée des restes à payer du Trésor (M)

Tableau F.3.3 : Situation des restes à payer du Trésor - objectifs / réalisations (M)

Tableau F.3.4 : Compensations et titrisations (M)

Dettes intérieure et extérieure :

Tableau F.4.1 : Situation de la dette intérieure (M)

Tableau F.4.2 : Situation globale de la dette intérieure (M)

Tableau F.4.3 : Valeurs mobilières (M)

Tableau F.4.4 : Explication des variations du service de la dette intérieure (M)

Tableau F.5.1 : Situation de la dette extérieure (M)

Tableau F.5.2 : Situation détaillée de la dette extérieure (M)

Tableau F.5.3 : Analyse des écarts sur service prévisionnel de la dette extérieure (M)

Tableau F.5.4 : Prévisions pour le service de la dette (T)

Avances du Trésor :

Tableau F.7.1 : Avances consenties par le Trésor (M)

Tableau F.7.2 : Reclassement des avances consenties par le Trésor (M)

Investissement :

Tableau F.8 : Dépenses d'Investissement (M)

Dépenses sociales / pro-pauvres :

Tableau F.9.1 : Dépenses Éducation et Santé – autres (M)

Tableau F.9.2 : Dépenses Éducation et Santé – Personnel / Fonctionnement / Transferts / Investissements (M)

Tableau F.9.3 : Subventions et Transferts : Dépenses sociales ciblées. (M)

Tableau F.9.4 : Situation d'exécution des dépenses sociales (M)

Tableau F.9.5 : Situation d'exécution des dépenses pro-pauvres. (M)

Tableau F.9.6 : Situation d'exécution budgétaire (SIGFIP) détail/titre (T)

Autres dépenses et recettes :

Tableau F.10 : Autres dépenses de fonctionnement (M)

Tableau F.11 : Cotisations et Prestations sociales CNPS et CGRAE (M)

Tableau F.12 : Tableau récapitulatif des dépenses (M)

Tableau F.13 : Tableau récapitulatif des recettes non fiscales et des dons (M)

Crédits de TVA :

Tableau F.14.1 : Etat statistique de synthèse des remboursements des crédits de TVA (mensuel)
(M)

Financement :

Tableau F.15.1 : Situation des émissions / remboursements emprunts publics (M)

Tableau F.15.2 : Situation des crédits relais et autres avances de Trésorerie (M)

Masse salariale :

Tableau F.16.1 : Projection masse salariale (T)

Tableau F.16.2 : Evolution masse salariale (T)

Tableau F.16.3 : Cadrage masse salariale (AN)

Tableau F.16.4 : Prévision recrutements nouveaux (AN)

Comptes spéciaux :

Tableau F.17.1 : Situation du PCC / CEDEAO (AN)

Tableau F.17.2 : Situation du PCS / UEMOA (AN)

Tableau F.18 :Produit de privatisations et de cessions d'actifs. (AN)

Plan de Trésorerie :

Tableau F.20.1 : Plan annuel de trésorerie, ressources/dépenses (AN)

Tableau F20.2 : Exécution du plan de trésorerie (M)

Tableau F20.3 : Balance Générale des Comptes du Trésor (T)